RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES SÉANCE DU 21 JUILLET 2025 DCM 2025 / 021

Nombre de membres
- **En exercice : 9**
- **Présents : 7**
- **Excusés représentés : 0**
- **Absents : 2**
- **Votants : 7** **Pour : 7**
  Contre : 0
  Abstention : 0

Date de convocation 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un du mois de juillet à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :	CELLE Éric	CHANAL Fabrice	DALENS Gérard
	GENTES Laurent	DESCAMPS Véronique	GRAIL Jérôme
	PERBET Yoann		

Absent(s) excusé(s):

Absents : GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : DALENS Gérard

ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAÎTRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L 1123-2 ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle section AD, n° 107, contenance 326 m2, est décédé en 1966, il y a plus de 30 ans. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien M Ernest Cortial.

Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Exerce** ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : la parcelle est aujourd'hui devenue une place utilisée pour le stationnement du public ;

- **Mandate** la société A.C.T.I.F, sise Brives-Charensac, pour la rédaction de l'acte administratif ;

AR Prefecture
043-214301442-20250721-2025_021-DE
Reçu le 04/08/2025

- **Autorise** le Maire à exécuter cette décision et signer tous les documents nécessaires en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES

AR Prefecture

043-214301442-20250721-2025_021-DE
Reçu le 04/08/2025